

L'an deux mille vingt, le 16 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 10 novembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 31  
Nombre de conseillers votants : 34

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés avant donné pouvoir** : Fernanda ALVES ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

**Décision Modificative N°1 pour le Budget Annexe du Pôle Culturel**

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajuster pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette décision modificative n°1 de prévoir d'augmenter le crédit de paiement de l'Autorisation de Programme n°1 pour 100 000 €. Ces dépenses si elles sont réalisées d'ici la fin de l'année seraient financées par un fond de concours de la Ville.

La section d'investissement s'équilibre donc à 100 000 €.

Il n'y a aucune inscription en fonctionnement

DM 1	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ordre				
De section à section				
Intérieur section (Patrimoniale)				
Réel			100 000,00	100 000,00
<b>Total Section</b>			<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>

**Balance Générale du Budget Annexe du Pôle Culturel**

	BP 2020	DM 1	Total Budget 2020
Recettes de Fonctionnement	1 647 034,14		<b>1 647 034,14</b>
Dépenses de Fonctionnement	1 647 034,14		<b>1 647 034,14</b>
Recettes d'Investissement	1 498 500,00	<b>100 000,00</b>	<b>1 598 500,00</b>
Dépenses d'Investissement	1 498 500,00	<b>100 000,00</b>	<b>1 598 500,00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**  
**32 voix pour**  
**2 abstentions**  
**0 voix contre**

**Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2020.**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
**Jean-François EGRON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201116-2020-151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2020

Publication : 19/11/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.